

# **Examen du Business Advisory Centre de Hamilton-Wentworth**

**pour l'exercice comptable 1997**

**à l'intention du Bureau de la vérification interne  
de  
Développement des ressources humaines Canada**

**Le 7 décembre 1999**

**ARTHUR  
ANDERSEN**

**INDEX**

	<u>Page</u>
Contexte	3
Principales méthodes utilisées	3
Principales observations	3-8
Excédent fonds par fonds	Annexe I
Rapprochement des recettes reportées	Annexe II
Excédent de DRHC	Annexe III
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">20(1)(b)(c)</div>
Recettes de DRHC par projet en 1997	Annexe V
Recettes reportées réelles au 31 décembre 1997	Annexe VI
Excédent de DRHC pour les programmes en entrepreneuriat en 1997	Annexe VII

## **CONTEXTE**

Le Bureau de la vérification interne de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a demandé un examen du Business Advisory Centre (« BAC ») de la région de Hamilton-Wentworth pour :

- 1) établir l'existence d'un excédent
- 2) déterminer l'origine de l'excédent
- 3) déterminer la raison de l'existence de l'excédent

Cet examen a débuté le 26 juillet 1999 et a pris fin le 11 août 1999.

Les principaux organismes subventionnaires du BAC sont Développement des ressources humaines Canada (« DRHC »), le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme (« MDECT ») et Industrie Canada (« Industrie »).

20(1)(b)(c)

Notre examen se limitait à l'année 1997. Nous avons toutefois effectué une étude en profondeur des années 1993 à 1998 afin de comprendre la nature de l'excédent. Nous indiquons dans le présent rapport des montants étayés pour 1997 et des montants estimés pour les autres années.

## **PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES**

- Discussions avec le personnel clé de DRHC, du MDECT et du BAC
- Examen financier/analyse financière de l'excédent et détermination de son origine
- Examen détaillé des recettes et des dépenses par programme en 1997
- Évaluation analytique de la répartition des fonds entre les programmes
- Vérification du solde de trésorerie au 31 décembre 1997 et examen de tous les rapprochements bancaires mensuels
- Examen du dossier de vérification externe de 1997 se rapportant aux recettes reportées
- Revue et évaluation des méthodes de contrôle interne relatives à la comptabilité des recettes et des dépenses des programmes

20(1)(b)(c)

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS**

Notre examen a révélé que les registres du BAC étaient exacts. À la lumière du travail effectué, il est évident qu'il existe un excédent accumulé qui, au 31 décembre 1997, était estimé à (voir l'annexe I). Une part de l'excédent résulte d'un financement excédentaire s'élevant à 239 000 \$ provenant de DRHC (voir l'annexe III); 30 000 \$ de l'excédent total proviennent de Boulton Ontario, correspondent à des fonds excédentaires fournis par la région, 18 000 \$ ont été gagnés dans le cadre des programmes d'initiatives en entrepreneuriat et l'origine de ce dernier montant ne peut être déterminée. Les restants (voir l'annexe IV) correspondent au solde d'ouverture excédentaire selon les états financiers vérifiés de 1993.

20(1)(b)(c)

20(1)(b)(c)

20(1)(b)(c)

Selon nos constatations, trois grands facteurs ont contribué à l'excédent :

- *Des méprises quant à l'attribution des allocations de subsistance des clients* : une somme de 80 000 \$ était réservée, dans le programme ATI-APR (aide au travail indépendant – anciens prestataires réadmissibles), pour remise au programme ATI-PAE (aide au travail indépendant – prestataires d'assurance-emploi) en tant qu'allocations de subsistance des clients. Le BAC prévoyait dépenser les fonds selon les besoins. Cet argent n'a pas été utilisé en 1997.
- *Les formules de demande de DRHC envoyées par le BAC ne reflétaient pas les dépenses réelles engagées.*
- 

20(1)(b)(c)

Par exemple, les 27 000 \$ qu'Industrie Canada a reçus pour le Centre d'appels pour les entreprises Ontario-Canada ne figuraient pas au budget initial. C'est la région qui a fourni cette somme,

20(1)(b)(c)

### **Existence d'un excédent**

L'excédent au 31 décembre 1997 a été calculé par la compilation des données des états financiers vérifiés du BAC de 1993 à 1997. Le calcul est le suivant :

Excédent d'ouverture au 31 décembre 1992

20(1)(b)(c)

Les excédents des recettes sur les dépenses pour 1993 à 1997 sont tirés des états financiers vérifiés.

### **Excédent par rapport au solde de trésorerie**

Il y a une différence de \_\_\_\_\_ entre le solde de trésorerie \_\_\_\_\_ au 31 décembre 1997 et \_\_\_\_\_. Cette différence se décompose comme suit : une avance de financement de 70 000 \$ reçue de DRHC pour les programmes en cours (cette somme représente les recettes reportées réelles) \_\_\_\_\_. Le reste de la somme \_\_\_\_\_ résulte de modifications aux opérations.

20(1)(b)(c)

20(1)(b)(c)

20(1)(b)(c)

20(1)(b)(c)

### **Origine de l'excédent**

Afin de déterminer l'origine de l'excédent, nous avons additionné les excédents enregistrés entre 1993 et 1997 pour chaque fonds (voir l'annexe I) en nous servant des états financiers vérifiés des années précisées. Dans les états financiers, les fonds étaient répartis comme suit :

- *Fonds d'administration générale* – utilisé pour l'exploitation du Centre de la petite entreprise (SBEC)

- *Programmes en entrepreneuriat* (« PE ») – fonds alloué à l’administration des programmes ATI-PAE et ATI-APR financés par DRHC et des programmes de soins de santé
- *Nouvelles entreprises* – fonds utilisé pour administrer les programmes de soins de santé et du marché du travail local financés par DRHC de même qu’un programme à but lucratif à rémunération des services

20(1)(b)(c)

Nous avons relevé un fonds de « surplus désigné » dans les états financiers vérifiés du BAC au 31 décembre 1997. Les excédents du fonds d’administration générale et du fonds du GHTEC ont été reportés dans ce fonds de surplus désigné pendant l’année à l’étude. D’après les notes contenues dans les états financiers au 31 décembre 1997, ce fonds était réservé à des projets précis dans le cadre des programmes suivants :

- le Business Advisory Centre de Hamilton-Wentworth
- les programmes en entrepreneuriat

20(1)(b)(c)

Pour calculer l’excédent avec précision, nous avons tenu compte des reports dans ce fonds. Sauf pour les programmes de soins de santé et du marché du travail local financés par DRHC, les programmes étaient associés à des grands livres et à des comptes bancaires différents pour faire le suivi des recettes et des dépenses. Cette administration séparée des programmes permet un bon contrôle de gestion des recettes et des dépenses liées à chaque programme. Des grands livres et des comptes bancaires étaient tenus pour les programmes suivants :

- Fonds d’administration générale
- ATI-PAE (dans le cadre des PE)
- ATI-APR (dans le cadre des PE)
- Initiatives en entrepreneuriat (dans le cadre des PE)
- Boulot Ontario
- Stratégie « Les chemins de la réussite »

20(1)(b)(c)

Nous avons examiné les recettes et les dépenses consignées au grand livre du BAC pour 1997 pour vérifier l’intégralité, l’exactitude et la bonne comptabilisation des sommes reçues et distribuées. Notre analyse a révélé que les registres du BAC étaient exacts.

### DRHC

L’excédent associé à des contributions de DRHC, au 31 décembre 1997, est évalué à 239 000 \$ (voir l’annexe III). Ce montant comprend un revenu de 193 000 \$ imputé aux recettes reportées au cours des ans,

20(1)(b)(c)

et un excédent de 7 000 \$ des recettes accumulées sur les dépenses pour les programmes en entrepreneuriat selon les états financiers vérifiés de 1993 à 1997 (voir l’annexe I). Le contrat de DRHC de 1997 avec le BAC indique que ces contributions excédentaires doivent être remboursées à DRHC.

Nous avons examiné le dossier de vérification de 1997 du vérificateur de cette année-là pour déterminer comment les recettes reportées avaient été calculées; ce document nous a été transmis par le vérificateur actuel du BAC. L’excédent des recettes sur les dépenses, en 1997, pour les programmes ATI-PAE et ATI-APR a été contre-passé dans les revenus et ajouté aux recettes

reportées. Ces dernières ont été calculées comme un excédent des recettes sur les dépenses plutôt qu'en tant que recettes reportées *réelles* (recettes excédentaires par rapport aux dépenses pour les projets actuels en cours). Donc, en réalité, le compte des recettes reportées se compose des recettes reportées *réelles* et de l'excédent des recettes sur les dépenses des projets terminés avant 1997.

Le compte des recettes reportées des états financiers s'élevait à 293 000 \$ au 31 décembre 1997. D'après le dossier de vérification de 1997, le gestionnaire des programmes en entrepreneuriat du BAC a déclaré en entrevue que " les contrats avec DRHC pour les programmes ATI-APR et ATI-PAE stipulent que tout excédent de financement doit être remboursé. Mais, pour des raisons d'ordre pratique, au lieu de rembourser l'excédent, les programmes continuent d'être administrés jusqu'à épuisement des fonds ". Cependant, les fonds ne se sont jamais épuisés et les sommes excédentaires n'ont jamais été signalées à DRHC au moment du renouvellement des contrats pour les programmes ultérieurs.

Nous avons calculé que les recettes reportées réelles pour les programmes, au 31 décembre 1997, se chiffraient en fait à 70 000 \$ (voir l'annexe VI). La différence de 223 000 \$ (293 000 \$ - 70 000 \$) ne correspond pas aux recettes reportées réelles, mais plutôt à des contributions excédentaires par rapport aux dépenses de 1997 et des années précédentes. Le montant de 30 000 \$ correspond aux contributions versées en trop par Boulot Ontario et les 193 000 \$ restants (voir l'annexe II), au financement fourni par DRHC. Cette dernière somme comprend 10 000 \$ provenant de la stratégie " Les chemins de la réussite ".

Il y a des preuves de l'existence d'un excédent de contributions par rapport aux dépenses associé aux contrats pour les programmes ATI-PAE et ATI-APR de la période 1996-1997. Nous avons noté dans le grand livre une différence totale de 22 000 \$ entre les demandes soumises et les dépenses réelles engagées pour le programme. Ces 22 000 \$ sont inclus dans le montant de 77 531 \$ à l'annexe V. Nous avons découvert que 80 000 \$ ont été demandés en allocations de subsistance en 1996-1997. Ces sommes n'ont pas été utilisées en 1997. Nous n'avons pas cherché à savoir si elles avaient été dépensées après 1997, car cela débordait du cadre de notre examen. Il est utile de noter que la durée des contrats ne correspond pas à l'exercice comptable indiqué dans les états financiers (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

DRHC s'attend à ce que le solde bancaire se rapportant à un contrat en particulier soit presque écoulé (sauf pour les sommes à verser et les chèques en circulation) avant le début du contrat suivant. Toutefois, d'après l'examen effectué, il est évident qu'il n'en a pas été ainsi. Le solde bancaire a rapporté au cours des années des intérêts qui sont compris dans le montant excédentaire précisé plus haut. Conformément au contrat de DRHC de 1997, les intérêts produits sur les soldes de trésorerie doivent également être remboursés à DRHC.

Il est possible qu'il y ait également des montants excédentaires dus à des contributions versées en trop par DRHC dans le cadre des programmes d'initiatives en entrepreneuriat. Les contrats courants de DRHC pour ces programmes stipulent que le registre de chaque programme doit être exact. Les programmes de soins de santé et du marché du travail local, de même que les programmes à rémunération des services, ont été combinés dans le grand livre et le compte bancaire des initiatives en entrepreneuriat, rendant impossible le contrôle des dépenses relatives à chacun des programmes.

Puisqu'il n'y avait pas de grand livre distinct pour le programme de soins de santé, nous n'avons pas pu discerner quelles dépenses lui étaient associées. Nous avons effectué un examen analytique des dépenses des programmes d'initiatives en entrepreneuriat afin de déterminer quelle portion des

dépenses pouvait se rapporter aux soins de santé. Les dépenses totales liées aux programmes d'initiatives en entrepreneuriat pour la période de mai 1997 à mai 1998 (la durée du contrat du programme de soins de santé) se chiffraient à 143 000 \$. Nous avons constaté que les programmes d'initiatives en entrepreneuriat comptaient trente-sept clients, dont onze (environ 30 %) participaient au programme de soins de santé. Comme les mêmes services étaient offerts pour les programmes d'initiatives en entrepreneuriat et pour le programme de soins de santé, nous avons calculé que des dépenses s'élevant à 43 000 \$ ( $143\,000\ \$ \times 30\ \%$ ) pourraient être directement liées au programme de soins de santé. DRHC a engagé 114 000 \$ dans ce programme. Comme les dépenses associées au programme sont évaluées à 43 000 \$, DRHC a versé une contribution excédentaire de 71 000 \$ ( $114\,000\ \$ - 43\,000\ \$$ ). La part de cette participation excédentaire en 1997 est de 41 000 \$ ( $71\,000\ \$ \times 7/12$ ). Étant donné qu'il s'agit d'un calcul analytique, nous n'avons pas ajouté ce montant à l'excédent de DRHC.

20(1)(b)(c)

Nous avons examiné le budget de 1997 et constaté que le financement provenant du MDECT avait été pris en compte. Nous avons également revu le budget approuvé par la région afin de nous assurer que les montants correspondaient à ceux des registres internes du BAC. En comparant le budget de 1997 aux résultats réels, nous avons découvert que les recettes prévisionnelles étaient inexactes dans deux domaines importants. Les recettes reçues pour les programmes ATI-PAE et ATI-APR financés par DRHC (paiement du salaire du directeur général comme convenu dans le contrat de DRHC) étaient estimées à 32 000 \$ alors que les recettes réelles s'élevaient à 71 000 \$. La différence de 39 000 \$ (pour 1997) doit être remboursée à DRHC. Une autre erreur d'estimation résulte de l'absence du budget des subventions de 27 000 \$ reçues d'Industrie Canada (Centre d'appels pour les entreprises Ontario-Canada, voir à la page 5). Même si les fonds provenant du MDECT étaient normalement accompagnés de ceux d'Industrie Canada, ces deux ministères avaient conclu des ententes distinctes avec le BAC. Les dépenses réelles semblaient supérieures aux dépenses budgétées à cause des salaires et des prestations à payer. Cependant, les recettes totales reçues dépassaient les dépenses réelles en 1997.

20(1)(b)(c)

Il semble que l'excédent accumulé en 1997 soit le résultat d'une budgétisation inexacte.

20(1)(b)(c)

En nous basant sur notre examen de chacun des protocoles d'entente intervenus entre le MDECT et le BAC de même qu'entre Industrie Canada et le BAC et sur les conversations que nous avons eues avec le personnel du MDECT et celui d'Industrie Canada, il nous apparaît que les fonds versés au BAC par ces deux ministères étaient des subventions et que par conséquent, aucune des parties n'a droit au remboursement de ces sommes.

*Boulot Ontario*

Le BAC a tenu un compte bancaire et un grand livre distincts pour le programme Boulot Ontario depuis sa création. Bien que Boulot Ontario ait pris fin, le compte bancaire du BAC qui lui était réservé comporte encore un solde de 30 000 \$. L'examen des recettes et des dépenses enregistrées en 1997 a montré que les montants ont été comptabilisés avec exactitude dans le grand livre et les comptes bancaires des divers programmes. L'examen des relevés bancaires de 1997 a révélé qu'il n'y avait pas eu d'opérations dans le compte réservé au programme (c'est-à-dire des virements à partir d'autres comptes bancaires du BAC). Le solde de 30 000 \$ est par conséquent une somme versée en trop par Boulot Ontario.



## ANNEXE I

**Excédent fonds par fonds**

	(Fonds d'adm. gén.)			<u>GTECH</u>	<u>Total</u>
	<u>BAC</u>	<u>Prog. en entrep.</u>	<u>Nouv. entreprises</u>		
Excédent - début de 1993		-	-		
<u>1993</u>					
Bénéfice net		121,043	-		
Frais d'adm.		-	-		
<u>1994</u>					
Bénéfice net		(57,115)	-		
Frais d'adm.		-	-		
<u>1995</u>					
Bénéfice net		(53,953)	-		
Frais d'adm.		-	-		
<u>1996</u>					
Bénéfice net		(19,109)	(24,854)		
Frais d'adm.		-	-		
<u>1997</u>					
Bénéfice net		16,253	42,422		
Frais d'adm.		-	-		
<b>Total partiel</b>		<b>7,119</b>	<b>17,568</b>		
<b>Recettes reportées</b>					
<b>EXCÉDENT TOTAL</b>					

**Excédent par organisation**

DRHC (voir l'annexe III)	239,650	
Région de Hamilton-Wentworth (voir l'annexe IV)		20(1)(b)(c)
Boulot Ontario	30,000	
Programme d'initiatives	17,568	
Excédent d'ouverture (voir l'annexe IV)		20(1)(b)(c)
<b>EXCÉDENT TOTAL</b>		20(1)(b)(c)

## ANNEXE II

### Rapprochement des recettes reportées

SOLDE D'OUVERTURE (excédent cumulatif de DRHC avant 1997)	106,000
EXCÉDENT DE DRHC EN 1997 (voir l'annexe V)	77,531
CHEMINS DE LA RÉUSSITE	10,000
<b>EXCÉDENT CUMULATIF TOTAL DE DRHC AU 31 DÉCEMBRE 1997</b>	<b>193,531</b>
<hr/>	
BOULOT ONTARIO	30,000
<b>EXCÉDENT CUMULATIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 1997 (voir l'annexe I)</b>	<b>223,531</b>
<hr/>	
RECETTES REPORTÉES RÉELLES (DRHC) (voir l'annexe VI)	69,581
<b>RECETTES REPORTÉES SELON LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 1997</b>	<b>293,112</b>
<hr/>	

**ANNEXE III**

**Excédent de DRHC**

SOLDE D'OUVERTURE en 1997 (exc. cumulatif de DRHC des années précédentes)	106,000
Programmes en entrepreneuriat (voir l'annexe I)	7,119
Excédent des PE en 1997 (voir l'annexe V)	77,531
Chemins de la réussite	10,000
Salaire du directeur général payé par la région de Hamilton-Wentworth	<b>20(1)(b)(c)</b>
<b>EXCÉDENT CUMULATIF TOTAL DE DRHC AU 31 DÉCEMBRE 1997</b>	<b>20(1)(b)(c)</b>

**Page dispensé en entier en vertu des articles :**

**19(1) et 20(1)(b)(c)**

## ANNEXE V

### Recettes de DRHC par projet en 1997

(Note : Recettes totales pour l'exercice comptable 1997 - du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

<b><u>PROGRAMMES EN ENTREPRENEURIAT (« PE »)</u></b>					
<b><u>ATI-PAE</u></b>			<b><u>ATI-APR</u></b>		
<u>Date du dépôt</u>	<u>N° du contrat</u>	<u>Montant</u>	<u>Date du dépôt</u>	<u>N° du contrat</u>	<u>Montant</u>
1997 01 03	X309586	24,351	1997 01 14	x494412	83,720
1997 03 04	X309586	22,882	1997 04 03	x494412	172,605
1997 03 27	X309586	31,926	1997 03 04	x494412	43,885
1997 03 27	X525199	77,530	1997 05 09	x494412	48,885
1997 05 09	X525199	39,600	1997 10 24	x494412	31,047
1997 06 09	X525199	25,407	1997 12 16	x799869	47,207
1997 07 30	X525199	32,930	1997 12 16	x799869	50,062
1997 08 01	X525199	41,594	1997 12 24	x799869	47,030
1997 08 22	X525199	32,930			
1997 09 19	X525199	39,600			
1997 10 24	X525199	32,930			
1997 12 16	X525199	32,930			
1997 12 24	X525199	39,600			
		<b>474,210</b>			<b>524,441</b>
Recette totales pour les PE					<b>998,651</b>
Dépenses totales pour les PE (selon les états financiers vérifiés de 1997)					<b>(835,286)</b>
Excédent des recettes sur les dépenses					<b>163,365</b>
Recettes reportées réelles					<b>(69,581)</b>
Bénéfice comptabilisé (selon les états fin. vér. 1997) (ann. I - « Prog. en entrep. »)					<b>(16,253)</b>
<b>Différence*</b>					<b>77,531</b>

**Recettes reportées réelles au 31 décembre 1997**

Paiement anticipé pour ATI-PAE (janvier 1998)	39,600
Paiement anticipé pour ATI-APR (janvier 1998)	47,030
Montant non dépensé pour ATI-PAE (97-98) - excédent des paiements contractuels sur les dépenses - dernier contrat	(2,001)
Montant non dépensé pour ATI-APR (97-98) - excédent des paiements contractuels sur les dépenses - dernier contrat	<u>(15,048)</u>
<b>Total des recettes reportées (voir l'annexe V)</b>	<b><u><u>69,581</u></u></b>

## ANNEXE VII

### Excédent de DRHC pour les programmes en entrepreneuriat en 1997 (en milliers de dollars)

#### De l'annexe V :

Recettes totales en 1997	998
Recettes reportées réelles (1997)	(70)
Total	<b>928</b>
Dépenses totales en 1997	835
EXCÉDENT DE DRHC EN 1997	<b>93</b> (16 000 \$ comptabilisés dans les états financiers et 77 000 \$ dans les recettes reportées)

#### ORIGINE DE L'EXCÉDENT :

						(au 31 décembre 1997)			
EXCÉDENT DRHC - 1997						RECETTES REPORTÉES RÉELLES - 1997			
		A	B	C=A-B		D	E	F=D+E	G=C-F
		1997	1997			Janvier	1997	Recettes reportées	Excédent
		Recettes	Dépenses	Excédent		Paiement ant.	Excédent	Total	réel - 1997
<u>PROGRAMME POUR LES APR</u>									
1996-1997	X494412	(contrat terminé)	427	(318)	109 *				109
1997-1998	X799869	(contrat en cours)	97	(65)	32	47	(15)	32	-
<u>PROGRAMME POUR LES PAE</u>									
1996-1997	X309856	(contrat terminé)	79	(95)	(16) **				(16)
1997-1998	X525199	(contrat en cours)	395	(357)	38	40	(2)	38	-
			<b>998</b>	<b>(835)</b>	<b>163</b>				
Recettes réelles reportées (incluses dans les recettes de 1997)					<b>(70)</b>				<b>70</b>
Excédent					<b>93</b>				<b>93</b>

\* Ce montant inclut 80 000 \$ d'allocations de subsistance et 18 000 \$ de demandes excédentaires (le reste relève du moment des dépenses)

\*\* Ce montant comprend 4 000 \$ de demandes excédentaires (le reste relève du moment des dépenses)

#### Note :

Les différences relatives au moment des dépenses s'expliquent par le fait que des dépenses supérieures aux recettes reçues (et vice versa) sont enregistrées à la fin des contrats de 1996-1997 ayant pris fin en 1997. Cela dépend du moment où les sommes ont été comptabilisées aux fins de déclaration (exercice comptable). Tous les excédents enregistrés avant les contrats en cours (1997-1998), cependant, sont compris dans l'excédent accumulé.

#### Synthèse de l'excédent de DRHC en 1997 :

Allocations de subsistance des clients	80
Autres demandes excédentaires	22
Différences relatives au moment des dépenses	(9)
Excédent de DRHC en 1997	<b>93</b>